Cartographie de la trame de forêts patrimoniales de Grenoble-Alpes Métropole (action du Contrat vert et bleu métropolitain)

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2023

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Gentiana, Société botanique D. Villars

Services de la collectivité associés : Agriculture, Forêt, Biodiversité, Montagne

Budget : 80 000 € sur 5 ans

Partenaires financiers : Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole

Partenaires techniques : LPO Auvergne-Rhône-Alpes – Délégation Isère, INRAE, France Nature Environnement Isère, ONF, CBNA

Date de début : 01/01/18

Date de fin : Avril 2023

Objectifs :

L'objectif est de cartographier un réseau de forêts patrimoniales pouvant être considérées comme

réservoir de biodiversité au sein de la trame forestière de Grenoble-Alpes Métropole, afin de permettre une réflexion sur la création d'un réseau et de favoriser la connectivité entre les différents noyaux de forêts patrimoniales.

La patrimonialité de ces forêts a été définie à partir de quatre critères :

1. L'ancienneté: continuité de l'état boisé depuis le minimum forestier du milieu du XIXe siècle (référence: Carte de l'état major, Cartofora, INRAE)
2. La présence d'habitats forestiers dont l'enjeu de conservation est avéré (référence : Directive habitat Natura 2000 et Liste rouge des habitats de Rhône-Alpes)
3. La maturité : évaluation de la maturité biologique à dire d'expert et intégration de la trame de forêt mature des massifs de la Chartreuse et du Vercors
4. La biodiversité : prise en compte de la présence d'espèces forestières patrimoniales (flore/oiseaux/chiroptères/coléoptères)

Sur la base de ce travail, les boisements faisant déjà l'objet de mesures de conservation ont été identifiés ainsi que les points de conflits avec les nouveaux projets de desserte forestière de la métropole. Cela a permis d'amorcer une discussion avec les gestionnaires sur la faisabilité de mesures de protection et de gestion adaptées ou de l'amélioration du réseau de forêts en libre évolution.

Mesures mises en œuvre :

La cartographie de la trame de forêts patrimoniales a été construite en plusieurs étapes :

1/ En amont de la phase de terrain (2018, 2019) :

- compilation des données existantes : 13 cartographies d'habitats, données flore vasculaire (angiospermes, gymnospermes et ptéridophytes) et bryophytes, données faune (chiroptères, petites chouettes de montagnes, pics, coléoptères), aménagements forestiers, carte des forêts anciennes, trame de forêts matures, parcelles en libre évolution,
- définition de la notion de "patrimonialité" d'une forêt sur la base de 4 critères qui ont permis d'apprécier l'enjeu de conservation du milieu forestier sur le territoire de la métropole (type d'habitat, ancienneté, maturité, présence d'espèces patrimoniales),
- définition d'un catalogue des habitats forestiers présents sur le territoire et d'une typologie pour la cartographie des habitats (base phytosociologie, PVF2)

2 / Des prospections de terrain en 2020, 2021 et 2022 ont ensuite permis de parcourir plus de 7500 hectares sur la base des habitats forestiers patrimoniaux (N2000/Liste rouge) et des forêts anciennes non préalablement cartographiées.

3/ Une fusion/homogénéisation de l'ensemble des cartographies d'habitats (carte obtenue suite aux prospections dans le cadre de cette étude et cartes préexistantes) a ensuite été réalisée pour aboutir à :

- une carte des habitats forestiers patrimoniaux sur l'ensemble du territoire de la métropole,
- une carte de synthèse identifiant un réseau d'habitats forestiers patrimoniaux, en forêt ancienne, complété sur les massifs du Vercors et de la Chartreuse par la trame de forts matures du Projet POIA inter PNR et des données ponctuelles d'espèces forestières patrimoniales (flore/oiseaux/chiroptères/coléoptères),
- l'identification des points de conflits avec les projets du schéma de desserte forestière de la métropole.

Enfin, un travail de concertation est en cours avec les gestionnaires pour étudier les différentes possibilités de gestion conservatoire, notamment la création d'îlots de forêt en libre évolution et le renforcement du réseau "FoRêts en libre Evolution NaturElle" (FRENE/ONF) sur la métropole.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Les types d'habitats forestiers ont été hiérarchisés en fonction de leurs enjeux de conservation sur la métropole. Cela permet notamment de proposer une cartographie de parcelles prioritaires pour :

- enrichir le réseau de forêts en libre évolution,
- approfondir la connaissance en terme de biodiversité (inventaires complémentaires à mener sur certains groupes d'espèces),
- mettre en place une gestion appropriée ou des mesures réglementaires visant à protéger ces habitats.

L'élaboration d'une carte du réseau de forêts patrimoniales permet globalement une meilleure connaissance de la forêt métropolitaine et donc une meilleure prise en compte dans les différents projets de desserte ou d'exploitation, l'idée principale étant d'amener à un changement de mentalités sur la prise en compte des forêts patrimoniales dans la gestion des forêts. Il s'agit également d'éclairer les choix des gestionnaires et décisionnaires afin de ne plus détruire par ignorance et d'aller vers une vraie prise en compte et une valorisation de ces milieux encore peu connus.

Coordonnées

Grenoble-Alpes Métropole
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Marie MAUSSIN, chargée de mission biodiversité
04.85.59.84.78 - marie.maussin@grenoblealpesmetropole.fr